

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2003-2006

CONTRE L'ITINÉRANCE À LAVAL :

**SE DONNER LES MOYENS POUR
LE MIEUX-ÊTRE DE CHACUN**

Septembre 2003

Direction des programmes



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE LAVAL

Édition et diffusion

Disponible au centre de documentation de la Régie régionale de la
santé et des services sociaux de Laval
(450) 978-2000

Dépôt légal : 3^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-923198-01-8

© Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, 2003

COLLABORATION ET REMERCIEMENTS

L'élaboration du plan d'action de la phase 2 d'IPAC a été rendue possible grâce à la participation et la contribution des personnes suivantes :

Membres du comité de suivi

Maxime Bergeron-Laurencelle
Organismes communautaires

France Desroches
Organismes communautaires

Jean-Pierre Fortin
Établissement public (CLSC-CHSLD du Marigot)

Rachel Labrecque
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Direction des programmes

Francine Marcil
Établissement public (Centre jeunesse de Laval)

Lise Pinsonnault
Direction régionale – Emploi-Québec

Rédaction

Rachel Labrecque
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Direction des programmes

Avec la participation des membres du comité de suivi

Conception du document

Manon Ouimet
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Direction des programmes,
secteur adaptation sociale

Francine Pollender
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Direction des programmes,
secteur adaptation sociale

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 - LE CONTEXTE LAVALLOIS	2
1. État de la situation à Laval	2
1.1 Les itinérants chroniques	3
1.2 Les itinérants épisodiques	4
1.3 Les itinérants situationnels	6
1.4 Les jeunes mineurs à risque d'itinérance	6
1.5 Analyse des besoins avant l'arrivée d'IPAC	7
1.6 L'ensemble des services rendus avant l'arrivée d'IPAC	8
2. De nouvelles ressources pour combler les besoins	10
PARTIE 2 - DES OBJECTIFS RÉVISÉS, À POURSUIVRE ET À DÉVELOPPER EN 2003-2006	
1. Objectifs au plan régional	13
1.1 Les objectifs généraux	13
1.2 Les objectifs spécifiques	14
2. La viabilité continue des services	14
3. Les différentes étapes et stratégies de communication, de suivi et d'évaluation	15
3.1 Les étapes préalables au choix des projets	15
3.2 À l'étape de priorisation des projets	15
3.3 À l'étape du suivi des projets	15
3.4 À l'étape de l'évaluation du plan d'action	15

Annexe I : Plan d'action régional détaillé pour 2003-2006

Annexe II : Modalités de financement/contrepartie

INTRODUCTION

Le gouvernement fédéral a annoncé la reconduction du programme IPAC (Initiative de partenariats en action communautaire), sur trois ans, afin de venir en aide aux sans-abri du Canada. Cette initiative, vise à :

- Soutenir les stratégies locales de prévention et de réduction de l'itinérance, notamment en consolidant les différents partenariats;
- Tirer profit de l'expérience des autres communautés favorisant l'échange d'information, l'évaluation et l'acquisition de connaissances sur le phénomène de l'itinérance ;
- Créer une gamme de mesures d'aide harmonisées, adaptées aux besoins particuliers des personnes à risque ou vivant des périodes d'itinérance ainsi qu'à la réalité particulière des milieux.

La ville de Laval figure pour une seconde fois parmi les villes du Québec qui ont été ciblées par la nouvelle entente bilatérale signée par les gouvernements provincial et fédéral. Cette entente reconnaît les régies régionales de la santé et des services sociaux en tant qu'organisations de coordination « locale » - régionale, pour les projets présentés dans le cadre du programme IPAC.

C'est dans ce contexte que le Plan d'action régional a été révisé, en collaboration avec des partenaires du milieu. Ce Plan d'action révisé servira de document de référence pour l'élaboration des projets financés dans le cadre de IPAC II sur le territoire de la ville de Laval.

Les projets présentés devront s'inscrire en cohérence avec les objectifs et priorités d'intervention du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en matière d'itinérance et répondre au critère de viabilité des services au-delà du 31 mars 2006.

PARTIE I - LE CONTEXTE LAVALLOIS

1. État de la situation à Laval

Mentionnons d'abord qu'au niveau socioéconomique, la pauvreté est un phénomène présent à Laval. Comment l'ignorer lorsque 18 % des familles vivent sous le seuil de faible revenu? La population s'est donc appauvrie autant à Laval qu'au Québec, mais, proportionnellement, l'augmentation est plus importante à Laval. La proportion de personnes sous le seuil de faible revenu augmente par ailleurs pour tous les groupes d'âge à Laval et au Québec exception faite des personnes de 65 ans et plus dans l'ensemble du territoire québécois. En fait, à Laval, l'augmentation est la plus significative pour les jeunes de 15 à 24 ans.¹

Il existe peu d'indicateurs fiables nous permettant de préciser le nombre d'itinérants à Laval. Des entrevues réalisées en 2000 avec plusieurs intervenants qui sont en contact étroit avec cette clientèle ainsi que les résultats des interventions qui ont été mises en œuvre durant les deux dernières années sur le territoire de la région dans le contexte de la première initiative de partenariats en action communautaire, nous permettent de dégager un portrait de la situation à Laval.

Mais avant de présenter ce portrait², rappelons que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la littérature déterminent trois types d'itinérance que l'on retrouve dans l'État de situation régional 2000 sur l'itinérance :

- **Chronique** : personnes qui n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période. Ces personnes représenteraient 10 à 15 % de la population itinérante. Il s'agit de personnes qui ont des besoins multiples et qui nécessitent des interventions soutenues et complexes.
- **Épisodique** : personnes qui vont et viennent entre le logement et la rue.
- **Situationnelle ou transitoire** : personnes momentanément sans logement alors qu'elles sont généralement logées.

Par ailleurs, plusieurs problématiques sont associées au phénomène de l'itinérance :

- Pauvreté/ conditions précaires; conditions d'hébergement insalubres
- Santé mentale
- Toxicomanies
- Troubles de comportement
- Habiletés sociales limitées
- Travail du sexe / maladies transmissibles - UDI
- Monoparentalité
- Personnes sorties d'institution : démêlés avec la justice, institutions psychiatriques
- Violence conjugale
- Isolement social

¹ Tiré du *Profil sociosanitaire de la population de Laval*, avril 2000 et *Zone géographique et groupes vulnérables à Laval*, mai 2000

² Plusieurs données citées au point 1 ont été tirées de l'étude « Itinérance à Laval », juin 2000

- Niveau scolaire restreint, décrochage, situation d'échec scolaire
- Difficulté socioprofessionnelle

Les clientèles suivantes ont été ciblées prioritairement :

- Jeunes et jeunes adultes
- Femmes en difficulté
- Personnes adultes
- Entourage significatif
- Famille aux prises avec des problèmes chroniques ou ponctuels de logement

Les principaux besoins identifiés :

- **Conditions de vie décentes favorisant la stabilité :**
 - se nourrir
 - se loger
 - se vêtir
 - hygiène de vie / soins de santé
- **Compétences personnelles et sociales :** renforcer l'estime de soi, développer des habiletés sociales et de communication, développer des habiletés parentales, besoin d'écoute et de support, d'encadrement, se donner un nouveau mode de vie.
- **Compétences socioprofessionnelles :** se scolariser, développer des habiletés au travail, améliorer la gestion financière.

L'identification des besoins de la personne itinérante et/ou à risque d'itinérance implique les partenaires à mettre l'emphase sur des interventions axées sur l'autonomie sociale, sociocommunautaire et socioprofessionnelle de la personne à partir de ses droits et de ses choix.

1.1 Les itinérants chroniques

Il est difficile d'estimer le nombre précis d'itinérants chroniques d'origine lavalloise. Par la connaissance sensible que possèdent plusieurs intervenants de Laval et de Montréal, on sait que ceux-ci existent en assez grand nombre et qu'ils vivent surtout à Montréal où les services appropriés sont plus nombreux. Ceux-ci présentent des caractéristiques en tous points semblables aux autres membres de cette collectivité et consomment les services usuels. Il s'agit surtout de jeunes hommes âgés entre 16 et 30 ans.

On sait que l'itinérance chronique existe bel et bien à Laval, mais somme toute assez peu. On appréhende un changement de situation avec l'arrivée du métro à Laval. On estime donc actuellement à quelques dizaines de personnes itinérantes chroniques qui choisissent Laval pour point d'ancrage. Les autres vont et viennent entre Montréal et Laval. Elles n'ont pas de lieux de regroupement particulier comme c'est le cas ailleurs, elles vivent en marge presque absolue. Plusieurs souffrent de toxicomanie et/ ou éprouvent des problèmes de santé mentale. Les intervenants les croisent parfois. Ils ne demandent aucun service, si ce n'est, de temps à autre, une brève halte de chaleur, de café ou de nourriture dans un service de soupe populaire, une maison de quartier, etc.

1.2 Les itinérants épisodiques

Un assez grand nombre de sans-abri épisodiques résident à Laval. Ceux-ci se retrouvent plus ou moins fréquemment à la rue après avoir bénéficié d'un logement ou autre lieu d'hébergement pour une période plus ou moins prolongée. Ils ont en commun de vivre dans une situation de pauvreté, proviennent de groupes sociaux divers et ne partagent pas les mêmes réalités.

1.2.1 Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale et/ou de toxicomanie

On estime le nombre de personnes présentant des troubles divers de santé mentale qui requièrent des services de support sociocommunautaires à 750 à 1 000 personnes à Laval. Quelques centaines d'entre elles présentent des troubles provoquant des périodes d'instabilité qui les rendent vulnérables au niveau de l'hébergement. S'ajoutent à ce groupe quelques dizaines d'individus qui, sans avoir de problèmes diagnostiqués de santé mentale, présentent les mêmes caractéristiques.

Ce sont majoritairement des hommes âgés entre 30 et 50 ans qui se retrouvent très fréquemment à la rue à la suite, soit à des évictions, des litiges avec des co-locataires de passage, des problèmes avec la justice, problèmes qui les incitent à quitter leur logement. Ils ont souvent des problèmes de toxicomanie.

La plupart de ces personnes sont connues et bien arrimées au réseau lavallois des services. Ils consomment en abondance : soupes populaires, *drop-in* informels, dépannage alimentaire, dépannage en hébergement. Bien que se réfugiant parfois à Montréal, l'immense majorité vit essentiellement à Laval. Sans le réseau de services plusieurs se retrouveraient définitivement à la rue. Une prise en charge ponctuelle, un encadrement budgétaire, un suivi communautaire ou psychosocial leur permettent de reprendre pied. Toutefois, il faudrait encore plus de ressources de dépannage et de logements à des prix abordables. Également, il faudrait encore plus de ressources en santé mentale. On doit encore souvent garder des patients plus longtemps à l'hôpital en attente de ressources ou les référer à Montréal. En ce qui concerne les femmes en difficulté, la situation est plus difficile étant donné le manque de ressources de dépannage pour cette clientèle.

1.2.2 Les jeunes adultes (16-25 ans)

Un grand nombre de jeunes adultes présentent aussi des risques élevés d'itinérance. Des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, qui se retrouvent à la rue à la sortie d'un centre d'accueil ou de familles d'accueil, à la suite d'un bref séjour en prison, après s'être vu inviter à quitter la résidence familiale ou avoir décidé de le faire. Parmi cette clientèle, on retrouve ceux qui assument plus ou moins leur exclusion. Ils ont été ou sont, décrocheurs, présentent des problèmes de toxicomanie le plus souvent légère, ne se retrouvent pas dans le modèle social qu'on leur présente.

À la suite de difficultés pécuniaires, ils se retrouvent à la rue. Leur mode de vie, leurs revenus, leurs choix de vie rendent difficile l'accès à un logement et surtout le maintien dans de tels lieux. «...nous parlons d'une communauté marginale qui n'a pas de stabilité résidentielle, qui ne s'inscrit pas dans des cadres de travail formels, et qui se trouve en confrontation avec

l'ensemble du voisinage. Cette communauté marginale se rassemble en quelque sorte en référence à ces repères négatifs».³

Ceux-ci vivent les uns chez les autres avec l'instabilité et la précarité que cela suppose. Les intervenants concernés, confirment qu'il existe plusieurs «communes» de ce type à Laval. Quand la cohabitation devient invivable, ils partent à la recherche de nouveaux co-locataires et, à la limite, se dirigent vers le centre-ville de Montréal.

Cette clientèle regroupe plus de gars que de filles, mais celles-ci sont aussi présentes et ce sous-groupe est particulièrement mal connu. Elles consomment peu les services et on reconnaît avoir encore des difficultés à les rejoindre. Les intervenants les croisent ponctuellement (travail de rue, distributions de condoms), mais ils n'entretiennent pas de liens réguliers avec elles. Cette clientèle constitue le groupe le plus à risque et figure parmi la moins liée aux ressources de la communauté.

On retrouve aussi un groupe plus important encore de jeunes qui présentent aussi des risques très élevés. Ces jeunes sont moins marginaux, possèdent des réseaux moins solides, comptent sur des ressources individuelles et sociales plus fragiles. Les intervenants concernés insistent sur cette clientèle qui semble plus démunie. On y retrouve des jeunes adultes toujours « adolescents », mal équipés et souffrant parfois de déficience légère, ayant subi plusieurs échecs et exclus par leurs pairs. Ces jeunes sont encore plus désarmés s'il leur advient une situation qui les pousse hors de leur milieu naturel.

Un autre sous-groupe de jeunes adultes présente des risques assez élevés de décrochage social. Il s'agit des jeunes souffrant de problèmes de santé mentale. Il est encore difficile d'évaluer leur nombre, mais on sait qu'environ 20 à 25 jeunes, ont une histoire psychiatrique, ne se reconnaissent pas dans les ressources spécialisées qu'ils identifient aux adultes. Il semble que ces jeunes peuvent compter sur des ressources familiales et sociales plus grandes, mais qu'en vieillissant, ils se retrouvent de plus en plus abandonnés.

1.2.3 Les femmes en difficulté

Parmi les itinérants épisodiques, on trouve également des femmes en difficulté. Il s'agit en partie de femmes victimes de violence conjugale, mais également de femmes éprouvant une grande variété de difficultés. Souvent sous-scolarisées, victimes d'un marché du travail plus restreint et plus exigeant, souvent dépendantes de prestations insuffisantes de sécurité du revenu, elles vivent des situations de précarité inquiétante. Leur pauvreté constitue un facteur déterminant dans leur décision éventuelle de retourner dans un milieu dangereux. La question de l'accès à un logement décent est ciblée par les intervenantes, comme centrale dans la quête d'autonomie de ces femmes. Est également ciblée la question de l'hébergement de transition pour celles qui le nécessitent. Par ailleurs, les intervenantes, tout autant que les études consultées, insistent sur l'absolue nécessité d'inclure les enfants dans le processus de réinsertion de ces femmes. Les femmes en difficulté sont aussi souvent très isolées.

1.2.4 Les personnes sortant d'institutions

Ces personnes, ex-détenues, ex-psychiatisées, jeunes émergeant du réseau de placement, méritent qu'on leur accorde une attention particulière. On a déjà dit que les jeunes itinérants de Montréal proviennent pour près de la moitié de cette clientèle ayant été placée. Ici à Laval,

³ RAPSIM, Propositions d'orientations pour les jeunes en détresse, 1999

aucune étude longitudinale n'a été effectuée pour évaluer la situation, mais les intervenants constatent que nombreux sont ceux qui se retrouvent sans abri à la suite de leur sortie d'un réseau institutionnel. Vingt-cinq à trente demandes d'hébergement sont adressées à chaque année par cette clientèle. Ces jeunes, dans la presque totalité des cas, ne veulent pas aller à Montréal.

1.2.5 Les chambreurs

La clientèle des chambreurs (nous incluons dans cette clientèle les personnes qui jouissent de conditions de logement précaires, qui vont et viennent entre chambres, meublés, studios) est plus importante qu'on pourrait le croire à Laval. Un grand nombre de chambres et pensions sans permis hébergent une clientèle adulte en plus d'environ deux à trois cents logements et studios de toutes sortes situés principalement à Chomedey, Pont-Viau et Cartierville. Il peut sembler étonnant d'inclure ce quartier montréalais, mais cela s'explique par le fait qu'une partie assez importante de la clientèle lavalloise choisit épisodiquement ce quartier pour se loger parce qu'il offre des meublés à prix modique pour lesquels les propriétaires négocient des conditions facilitantes. Cette clientèle se promène de Chomedey à Cartierville et continue de consommer ses services à Laval. Cela s'explique également par le fait que le secteur Chomedey reçoit ses services psychiatriques du Pavillon Albert-Prévost.

Ces personnes sont particulièrement vulnérables. On remarque tant à Montréal qu'à Laval (dans les deux ensembles immobiliers communautaires qui la logent) que cette clientèle se stabilise dans des milieux avec support communautaire. On estime de part et d'autre un taux de stabilité au-dessus de 75 %.

1.3 Les itinérants situationnels

Laval connaît sa part de crises personnelles. De nombreuses personnes, dont des femmes en assez grand nombre, se retrouvent accidentellement à la rue à la suite de ces crises (séparations, évictions, litiges familiaux, toxicomanie). Si elles reçoivent une aide immédiate et un support, elles reprendront souvent pied et l'épisode aura été jugulé. Si elles se retrouvent seules pour résoudre la crise, le résultat est plus incertain. Le service d'urgence sociale municipale estime à environ 75 % le nombre de personnes en crise situationnelle chaque année qui se retrouvent en situation d'hébergement dont 25 % sont des femmes. Ce service doit aussi dépanner plus de 80 personnes, victimes d'éviction chaque année.

Parmi ces personnes, rappelons ici que ce sont les femmes qui constituent le groupe le plus menacé. Les intervenants sociaux doivent les diriger à Montréal pour les dépanner. On estime à quelques dizaines, annuellement, celles qui se retrouvent dans cette situation.

1.4 Les jeunes mineurs à risque d'itinérance

Tous les intervenants consultés notent que les jeunes âgés de 16 – 17 ans sont peu desservis par le réseau de la santé et des services sociaux. Ils demeurent en général dans leur réseau familial, mais lorsqu'une crise majeure survient, on constate qu'ils sont souvent laissés à eux-mêmes par leurs parents, ils ont généralement un faible réseau social, connaissent peu de ressources, ne reçoivent pas de services scolaires, n'ont pas de services des Centre Jeunesse et ils ont de longs délais pour obtenir des services des CLSC. On sait par ailleurs que les jeunes mineurs sont à haut risque.

1.5 Analyse des besoins avant l'arrivée du programme IPAC

Les besoins les plus pressants avaient été identifiés pour chacune des clientèles considérées comme prioritaires dans la région.

Les itinérants chroniques

- être identifiés plus précisément;
- avoir accès aux divers services sociosanitaires et communautaires existants.

Les itinérants épisodiques

- hébergement de dépannage;
- logements à prix modique avec ou sans support communautaire;
- services de dépannage alimentaire, vestimentaire, etc.;
- soupes populaires.

Les personnes souffrant des problèmes de santé mentale et / ou de toxicomanie

- programmes de suivi communautaire dans leur milieu de vie;
- logements supervisés avec services complémentaires ou non;
- service d'intervention de crise (court terme);
- services d'hébergement spécialisés;
- centres de jour à vocations diverses : *drop-in* informels, services de support ponctuel, lieux de socialisation et de valorisation, lieux d'apprentissage, de loisirs, etc.;
- programmes d'insertion à l'emploi;
- services d'administration budgétaire;
- services de désintoxication.

Jeunes adultes (16-25 ans)

- logements accessibles avec support communautaire (par territoire);
- suivi communautaire;
- services de *reaching-out*;
- travail de rue et de milieu ;
- ressources de regroupement;
 - dépistage, support et information;
 - stimulation et raccrochage;
 - prévention des conséquences: VIH, toxicomanie, maladie physique et mentale, suicide, etc.;
- services divers de support à l'emploi;
- services spécifiques de support en santé mentale;
- intervenir en amont de la marginalisation;
- renforcer les programmes- clientèles; le soutien aux familles, le soutien à la réussite scolaire, le dépistage.

Besoins spécifiques pour jeunes adultes

- services psychosociaux accessibles, souples et à long terme si nécessaire;
- lieux de regroupement innovateurs, pertinents, stimulants, respectueux et culturellement valorisants;

- revalorisation de leur citoyenneté et de lieux pour l'exercer.

Les femmes en difficultés :

Intervenir en amont de la crise :

- services psychosociaux accessibles, souples et à long terme
- support au niveau de la responsabilité parentale;
- intégration sociale pour briser leur isolement
- support et de l'hébergement en situation de violence conjugale;
- support et de l'hébergement de dépannage en situation de crise;
- ressources d'hébergement de transition;
- logements familiaux à prix modique;
- programmes d'insertion à l'emploi et de valorisation des compétences

Les personnes sortant d'institutions, ex-détenues, ex-psychiatisées, jeunes émergent du réseau de placement

- programmes rigoureux de préparation à la vie autonome;
- unités de transition pour les plus démunis;
- suivi communautaire intensif.

Les chambreurs

- identification des clientèles;
- prise de contact, dépistage et raccrochage (travail de milieu);
- logements adaptés.

Les itinérants situationnels

- dépannage en hébergement;
- accompagnement de transition.

Les jeunes mineurs à risque d'itinérance

- « reaching-out », prise de contact, établissement de liens significatifs;
- accès aux services psychosociaux;
- soutien communautaire ainsi qu'à leurs familles;
- dépistage à l'école;
- lieux de regroupement, de stimulation et de valorisation;
- services d'hébergement de réinsertion;
- service de dépannage 72 heures confidentiel

1.6 L'ensemble des services rendus avant l'arrivée du programme IPAC

Avant l'arrivée d'IPAC, il existait dans la région de Laval une diversité de ressources qui desservaient directement ou indirectement les clientèles décrites plus haut. Chacune à leur façon, ces ressources contribuaient à prévenir l'itinérance et à en atténuer les conséquences. Nous allons dans un premier temps traiter de ces ressources globalement en les subdivisant en cinq grands groupes. Nous présenterons au chapitre suivant les nouvelles ressources qui ont

été implantées depuis les deux dernières années pour tenter de combler les besoins des personnes les plus vulnérables de notre région.

a) Les ressources institutionnelles de dépannage

Service d'urgence sociale municipale

Ce service rejoint de nombreuses personnes susceptibles de se retrouver à la rue. Il offre de l'aide alimentaire d'urgence qui contribue au maintien d'une certaine stabilité pour quelques centaines de citoyens de Laval. Il leur évite ainsi des situations d'éviction pour non-paiement de loyer, de coupures de services publics et autres situations de détresse. C'est ce service qui est appelé à intervenir lorsque des personnes se retrouvent à la rue pour diverses raisons : sinistres, évictions, retour à Laval, etc. Il aide environ quelque 300 personnes chaque année en leur trouvant un hébergement temporaire jusqu'à ce qu'ils trouvent un lieu d'hébergement permanent. Il utilise différentes ressources pour le faire : foyers privés, motels, leur logement d'urgence. Il arrive très fréquemment qu'il doive recourir aux ressources montréalaises parce que ses ressources sont occupées, parce qu'elles ne conviennent pas à la situation (ébriété avancée, violence ou troubles sévères de comportement). En outre, les ressources pour femmes sont inexistantes.

Service régional de crise

Pour sa part, ce service répond à des besoins d'hébergement d'urgence pour une clientèle plus spécifique. Il n'intervient pas pour répondre à des besoins strictement d'hébergement. Il contribue néanmoins à prévenir des situations d'errance.

b) Les ressources communautaires de dépannage

Celles-ci viennent en aide à cette clientèle en lui offrant divers services de dépannage : soupes populaires, soutien alimentaire, dépannage alimentaire d'urgence. On pense au Relais communautaire de Pont-Viau, aux St-Vincent-de-Paul, au Centre de Bénévolat, à la soupe populaire St-Maxime, au St-Claude, etc.

Les soupes populaires et les organismes de soutien alimentaire et divers (une quarantaine d'organismes) rejoignent un grand nombre d'individus et contribuent à favoriser une certaine stabilité. Grâce à eux, ces personnes arrivent plus ou moins bien à maintenir un logement et à subvenir à leur besoins essentiels. En outre, ces ressources viennent en aide parfois à des individus en épisode d'itinérance.

c) Les ressources de support à des clientèles spécifiques

Ces organismes communautaires, qui s'inscrivent selon leur propre spécificité dans les programmes-clientèles, supportent des milliers de personnes et, sans eux, Laval verrait s'accroître significativement les crises et en définitive ; le phénomène d'itinérance. Il s'agit tout autant des groupes en santé mentale : Centre d'implication libre de Laval en réadaptation sociale (C.I.L.L.), CAFGRAF - Groupe d'entraide en santé mentale de Laval, L'En-Droit de Laval inc. que des maisons de quartier ou de la famille, du Centre des femmes de Laval, des groupes jeunesse, etc. Ils offrent à des personnes fragiles et souvent instables, un support multiforme qui les aident à maintenir une vie relativement stable.

Ils interviennent dans les champs de la santé mentale, de la violence conjugale, de la toxicomanie, des jeunes, des familles et du logement. Ils aident tant au niveau de la résorption des crises qu'en terme de socialisation, d'insertion, de dépistage, d'éducation populaire (budget, habiletés sociales, règlement des litiges, habitudes de vie, etc.). Grâce aux nombreuses activités de prévention que ces organismes offrent, plusieurs personnes arrivent à maintenir une vie autonome.

d) Les ressources de « reaching-out » et d'accompagnement

Ces organismes ont pour objectif de rejoindre des clientèles à risque, particulièrement les jeunes. L'Oasis, Unité mobile d'intervention, le Travail de rue de l'Île de Laval inc. et le Bureau de consultation- jeunesse inc. font partie de ce groupe. Ils tentent de dépister divers problèmes et d'intervenir de façon précoce pour prévenir une accentuation de ces difficultés ou l'émergence de problèmes plus graves. Ils interviennent auprès de personnes en marge des réseaux habituels : mineurs, jeunes adultes, utilisateurs de drogues injectables.

Ces organismes ont des ressources limitées qui les forcent à faire appel aux ressources existantes pour les besoins d'hébergement. Ils se consacrent au travail de rue ou de milieu;

e) Les ressources d'hébergement et de logement

Ces ressources sont essentielles dans la prévention de l'itinérance à Laval. On compte parmi elles, les maisons de chambres ou appartements pour clientèles difficiles. Certaines de ces ressources sont liées étroitement au réseau formel de soutien tandis que d'autres sont privées et fonctionnent de façon autonome. Ces ressources permettent à quelques centaines d'individus marginaux d'avoir un toit. Elles acceptent des clientèles particulièrement vulnérables et qui éprouvent de grandes difficultés à se loger. Les ressources privées offrent souvent des conditions de logement déplorables et ne se gênent pas pour procéder à des évictions illégales.

Les autres contribuent très fortement à prévenir l'itinérance. On pense à des foyers privés, aux Habitations Populaires Vincent-Massey, aux Habitations des Requérants. Autour de 20 % de leurs locataires se retrouveraient fréquemment à la rue si ce n'était leur tolérance face à des locataires partout considérés comme indésirables. Ils appliquent la règle des 3P: le locataire **paie** son loyer, garde la **paix** et son logement **propre**.

f) Les ressources d'hébergement de transition

Ces ressources accueillent des clientèles spécifiques et doivent également être soulignées.

Nous devons noter que dans le créneau des nouvelles clientèles à risque de se retrouver sans-abri (familles, personnes âgées défavorisées), les logements à loyer modique (publics, coopératifs ou à but non lucratif) doivent être considérés comme des ressources qui préviennent l'itinérance.

2. De nouvelles ressources pour combler les besoins depuis l'arrivée du programme IPAC

La démarche amorcée depuis plus de deux ans a porté ses fruits. Plusieurs améliorations ont vu le jour grâce à la contribution financière de ce programme ainsi qu'à la volonté collective du milieu.

Des services psychosociaux dans une perspective de continuum

- Une intervention de dépistage auprès des travailleuses du sexe.
- Mise en place d'un programme d'activités artistiques dirigé pour les jeunes et jeunes adultes (priorité 16-25 ans) aux prises avec des problèmes de santé mentale qui refusent un lien avec le réseau de la santé et des services sociaux.
- Un service de soutien, accompagnement, relation d'aide aux personnes itinérantes ou à risque dans les tâches quotidiennes reliées à la lecture et à l'écriture.
- Mise en place d'un réseau d'entraide et de soutien pour les 18-30 ans aux prises avec des problèmes de santé mentale.
- Activités de « reaching out » et de travail de milieu auprès des jeunes et jeunes adultes : suivi hors caravane avec des jeunes en difficulté à très haut risque d'itinérance.
- Hébergement en situation d'urgence pour les personnes vivant des problèmes d'itinérance chroniques, épisodiques et à haut risque de le devenir.
- Hébergement de transition – répit dépannage – pour une famille à haut risque d'itinérance.
- Liens opérationnels entre le réseau communautaire, les services de 1^{re} ligne et les services spécialisés de 2^e ligne visant à favoriser l'accès aux soins de santé et des services sociaux et à prévenir la détérioration des personnes dont la condition de vie est fragilisée.
- Suivi pré et postcrise auprès d'une clientèle adulte vivant ou à risque de vivre l'itinérance.
- Suivi adapté à la clientèle atteinte du VIH par le travail de milieu.
- Mise en place d'un service de répit-dépannage pour la clientèle visée non atteinte par le circuit traditionnel des services. Projet terminé.

Sur le plan des immobilisations :

Pour les femmes en situation de violence conjugale

- Aménagement de deux logements supplémentaires offrant un abri sécuritaire avec présence et soutien auprès des enfants

Pour les adultes à haut risque d'itinérance ou vivant l'itinérance

- Mise en place d'une ressource d'hébergement en situation d'urgence et suivi communautaire.
- Mise en place d'un service d'hébergement de transition répit-dépannage pour une famille à haut risque.
- Acquisition de meubles de chambres à coucher, équipements de cuisine, de bureau et d'intervention et frais d'installation d'une chambre froide, d'une haie, d'un cabanon et d'un conteneur à déchets dans un centre de désintoxication.

Pour les jeunes et jeunes adultes itinérants et ceux à risque

- Construction d'un bâtiment comprenant 10 unités (studio) de logements supervisés avec une salle communautaire et suivi communautaire. Le projet est en cours de réalisation.
- Projet de rénovation et aménagement d'un centre d'hébergement de courte durée en cours de réalisation. Projet en cours de réalisation.
- Une maison de jeunes rendue conforme aux normes de sécurité de la Régie du bâtiment ainsi que l'agrandissement du sous-sol.

- Rénovation d'un bâtiment pour héberger sept personnes, deux équipes d'intervenants et la direction. Les locaux rendus conformes aux normes minimales de sécurité pour les incendies et réaménagement pour permettre l'accessibilité aux personnes handicapées. Sept lits ont été mis à la disposition de la clientèle.
- Soutien, suivi et hébergement d'urgence à court terme et/ou à moyen terme.

PARTIE 2 - DES OBJECTIFS RÉVISÉS, À POURSUIVRE ET À DÉVELOPPER EN 2003-2006

Comme on a pu le constater, plusieurs organismes publics et communautaires œuvrent depuis de nombreuses années auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir à Laval. Plusieurs organismes de la région ont mis en œuvre des projets durant les deux dernières années. Ainsi, des expertises d'intervention ont été développées dans plusieurs domaines.

En juin 2003, il y a eu une reprise des travaux du comité de suivi afin de réaliser le bilan et la révision du plan d'action régional 2001-2003. Six personnes du réseau public et du réseau communautaire y ont participé.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons les priorités relatives aux besoins et services qui sont à consolider et à développer pour la région de Laval.

1. Objectifs au plan régional

A) Les objectifs généraux :

Sur le plan fédéral

Par ordre de priorités, l'IPAC vise les cinq objectifs suivants :

- veiller à ce qu'aucun individu ne se retrouve à la rue malgré lui, en s'assurant de la disponibilité d'un nombre suffisant de refuges et de structures d'entraide adéquates ;
- réduire fortement le nombre de personnes qui ont besoin d'un refuge, d'une maison de transition ou d'un logement supervisé (en offrant, par exemple, des services de santé, des logements à prix modique, des centres de transition, des interventions précoces et des mesures de prévention) ;
- aider les sans-abri à devenir autosuffisants, dans la mesure du possible ;
- aider les collectivités à renforcer leur capacité à répondre aux besoins de leur population sans-abri ;
- améliorer les situations sociales et financières des sans-abri, de même que leur état de santé.

Sur le plan provincial

- Prévenir l'émergence de l'itinérance
 - en renforçant le volet prévention dans les programmes-clientèles ;
 - en renforçant le suivi et la réinsertion des toxicomanes, ex-psychiatisés, jeunes en situation de placement, déficients intellectuels, ex-détenus, etc. ;
 - en augmentant le nombre de logements sociaux.
- Atténuer les conséquences de l'itinérance
 - en améliorant l'accessibilité aux services (emploi, logement, soins) ;
 - en consolidant les services actuellement offerts aux itinérants ;
 - en mettant en place une gamme complète de services ;
 - en formant les intervenants concernés.

- Favoriser la réinsertion sociale des itinérants
 - en développant des logements sociaux avec supervision ;
 - en développant des programmes de réseaux d'entraide ;
 - en développant des programmes d'insertion à l'emploi et de rattrapage scolaire.

- Assurer une stabilisation du financement des organismes communautaires
 - soutenir la recherche en regard de l'itinérance.

B) Les objectifs spécifiques :

- la prévention;
- le dépistage;
- les interventions précoces;
- le support aux proches;
- les interventions spécialisées :
 - hébergement;
 - réinsertion sociale;
 - appartements adaptés avec soutien individualisé;
 - services spécialisés aux jeunes toxicomanes;
 - services adaptés à diverses problématiques;
 - désorganisation et perte de logement;
 - la formation et la supervision des intervenants;
 - la recherche;
 - la coordination, le suivi et l'évaluation du plan d'action régional.

Tous ces objectifs se retrouvent détaillés sous forme de tableau à l'annexe I.

2. La viabilité continue des services

L'objectif d'IPAC étant d'aider les communautés à prévenir et à réduire le phénomène de l'itinérance, le Plan d'action régional révisé vise à soutenir les services qui s'adressent aux personnes les plus vulnérables et à en assurer la pérennité à long terme. Comme il est spécifié par la nouvelle entente IPAC, les projets présentés pour l'obtention d'un financement devront fournir des informations quant à la perspective de viabilité des services aux clientèles visées au-delà du 31 mars 2006.

Nous croyons que les priorités d'intervention du plan d'action peuvent répondre à ces exigences du programme. Des actions devront être prises afin que la démarche entreprise et les services qui seront mis en place aient une viabilité à long terme, et ce, pour le mieux-être de notre communauté. Cette dernière devra établir des pistes ou des moyens concrets afin de favoriser la viabilité des activités mises en place dans le cadre de cette deuxième phase de l'IPAC.

Ainsi, la Régie régionale de Laval souhaite que l'expérience serve :

Pour les organismes :

À consolider ou mettre en place des mesures ou des services avec un potentiel d'autonomie ultérieure réel qui permettent d'obtenir du financement récurrent. La Régie régionale s'engage donc à sensibiliser les organismes concernant les demandes de financement.

Pour elle-même :

À obtenir du financement récurrent. Pour ce, elle veut sensibiliser et informer le MSSS et faire la promotion du plan dans le réseau ainsi qu'à l'interne et établir des priorités.

3. Les différentes étapes et stratégies de communication, de suivi et d'évaluation du plan régional et des projets

3.1 Les étapes préalables au choix de projets

- L'adoption du plan d'action régional;
- L'établissement de critères pour les projets notamment la pérennité des services;
- La mise sur pied d'un comité d'analyse et de recommandation;
- La diffusion du plan d'action auprès des établissements et organismes concernés.

Ce processus doit être transparent. Une stratégie de communication efficace peut aider à cette transparence pour assurer la crédibilité des personnes et des actions entreprises. Ainsi, l'information devra être rendue publique à diverses étapes du processus d'implantation d'IPAC :

- diffusion du Plan d'action régional à la suite de son adoption (conférence de presse ou autre moyen);
- diffusion de l'information sur l'appel de projets dans la communauté.

3.2 À l'étape de l'établissement des priorités des projets, il faudra :

- s'assurer que les budgets sont distribués en cohérence avec les priorités du plan d'action régional;
- s'assurer que les programmes et services sont prévus avec des objectifs et activités en cohérence et que le financement demandé est adéquat.

3.3 À l'étape de suivi des projets, il faudra :

- s'assurer que les programmes/projets soient mis en œuvre ;
- mesurer si les programmes/projets atteignent les objectifs prévus et vérifier les résultats obtenus.

C'est la Régie régionale qui est mandatée pour vérifier la conformité des projets avec IPAC et le Plan d'action régional. Elle a la responsabilité de faire ses recommandations au comité de gestion conjoint (CCG) qui statuera finalement sur la recommandation de contribution.

3.4 À l'étape de l'évaluation du plan

- un bilan sera effectué chaque année par la Régie régionale.

La Régie régionale de Laval souhaite réaliser ces opérations avec un comité formé de membres représentatifs de l'ensemble du milieu des services.

Lorsque les projets auront été sélectionnés, l'information pourra être diffusée, en collaboration avec le CRHC de Laval par l'intermédiaire des médias ou autres moyens afin de faire connaître les initiatives qui seront mises en place dans le milieu et aussi pour que la population puisse être sensibilisée au phénomène de l'itinérance à Laval.

Une série d'articles dans les journaux locaux pourra être réalisée afin d'annoncer les projets retenus et diffuser l'information sur les réalisations d'IPAC dans la communauté, au cours des trois années du programme. De même, la publication d'une série d'articles portant sur le phénomène de l'itinérance ainsi que sur les problématiques associées, rencontreront l'un des objectifs visés, soit sensibiliser et changer les mentalités en regard de l'itinérance.

D'autres efforts pourront être développés en cours de réalisation du programme afin de sensibiliser la population et l'ensemble des partenaires dans la région de Laval.

ANNEXE I

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2003-2006

AXE D'INTERVENTION I : Concertation

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
1. Partager une compréhension commune de la problématique de l'itinérance et des problématiques associées	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied une table de concertation sur l'itinérance et les risques de celle-ci • Distinguer l'intervention préventive de l'intervention plus spécialisée (service d'hébergement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres - Résultats des travaux - Critères établis par rapport aux besoins et aux particularités des clientèles 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une concertation intersectorielle élargie (écoles, hôpitaux) - Assurer une collaboration interactive entre les partenaires
2. Favoriser la complémentarité, la continuité et la coordination des actions visant à prévenir, à réduire et à traiter les problèmes reliés à l'itinérance et les problématiques associées	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des protocoles de collaboration visant l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le suivi des clientèles • Mettre en place des protocoles de complémentarité et de concertation avec les partenaires concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de protocoles d'entente formels réalisés - Nombre de protocoles d'entente informels réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des corridors de service
3. Rendre accessibles les services de première ligne (ressources d'accueil, interventions spécifiques services de santé et psychosociaux, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité des services 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de références - Satisfaction des intervenants - Satisfaction de la clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un protocole de concertation intersectorielle
4. Arrimer les interventions des partenaires régionaux en ce qui a trait aux interventions liées aux problématiques du logement dans la région	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité permanent sur le logement et le logement social et communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires impliqués - Types de partenariat impliqué - Nombre de rencontres réalisées - Augmentation du nombre de logement 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les partenaires dans le processus de concertation en réseau

AXE D'INTERVENTION II : Prévention – dépistage – intervention précoce – support aux proches

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
<p>1. Sensibiliser la population en général, les groupes à risque et leurs proches sur le phénomène de l'itinérance dans la région, les problématiques associées et les ressources disponibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une campagne de sensibilisation au regard de l'itinérance dans la région • Promouvoir les services par l'élaboration et la diffusion d'un plan de communication régional • Réaliser une campagne de sensibilisation et de promotion au regard du logement social face aux groupes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités réalisées - Couverture médiatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une attention particulière aux problématiques associées au phénomène de l'itinérance (risques concernant l'itinérance)
<p>2. Sensibiliser l'ensemble des partenaires, les intervenants (des établissements et des organismes de la région) concernés par la problématique de l'itinérance et des problématiques associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation (problèmes, causes, manifestations, effets sur les individus et les familles) sur l'itinérance. • Soutenir et rendre accessibles les initiatives qui ont été ou qui seront développées sur le plan régional et ou provincial en regard de l'itinérance et des problématiques associées • Réaliser une campagne de sensibilisation et de promotion au regard du logement social face aux groupes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements et d'organismes rejoints - Nombre d'intervenants rejoints - Nombre d'activités réalisées - Quantité de matériel distribué 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter une attention particulière aux clientèles manifestant une ou des problématiques associées à celle de l'itinérance et aux clientèles prioritaires

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
3. Réaliser les activités préventives auprès des clientèles dont les conditions de vie et de logement sont très précaires (chambreurs, familles aux prises avec des problèmes chroniques ou ponctuels de logement, personnes sorties d'institutions)	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une étude de besoins de ces clientèles • Analyser les besoins à partir des données et des connaissances disponibles • Répertorier le matériel existant : outils, programme, interventions en promotion-prévention auprès de ces clientèles • Offrir un type d'intervention adaptée • Déployer une stratégie pour rejoindre les clientèles cibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Une banque de documents et d'outils est constituée - Nombre de partenaires concernés rejoints 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration interétablissement/organismes et autres ressources - Favoriser la collaboration intersectorielle - Favoriser le partage d'expertise entre les partenaires concernés
4. Dépister, intervenir et référer, au besoin, les personnes itinérantes ou à risque vers les services adaptés	<ul style="list-style-type: none"> • Former les intervenants (CLSC-CHSLD organismes communautaires, milieux scolaires, etc.) afin de leur permettre d'acquérir des habiletés d'évaluation et d'intervention et de référence auprès des clientèles prioritaires • Développer des activités de « <i>reaching out</i> ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations offertes - Nombres personnes formées - Nombre de projets réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec les partenaires concernés
5. Assurer le suivi de la personne et la continuité des services à offrir en fonction des besoins identifiés	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et/ou développer des services de suivi adaptés aux clientèles prioritaires • Assurer une référence et orientation qualitatives auprès de la personne vers les services adaptés à ses besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies - Satisfaction des usagers - Délais d'attente 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les partenaires concernés - Mettre en place des corridors de service - Favoriser le partage d'expertise

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
6. Assurer l'accessibilité de services de dépannage ou de transition et rendre accessibles des interventions de milieu de vie adaptées aux clientèles spécifiques notamment les jeunes de 12-17 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des ressources de dépannage adaptées • Offrir des services d'hébergement seconde étape • Consolider ou développer des interventions spécifiques aux problématiques associées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes rejointes - Délais d'attente pour avoir accès aux services - Satisfaction des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les interventions pertinentes - Offrir une attention particulière aux jeunes mineurs et aux femmes
7. Rendre accessibles des services adaptés aux besoins des personnes itinérantes ou à risque (manifestant une problématique associée, toxicomanie, santé mentale, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche de partenariat entre les différentes ressources concernées • Favoriser l'accès à la formation pour les intervenants à l'égard des diverses problématiques associées au phénomène de l'itinérance 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'intervenants formés - Ententes de collaboration 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le travail d'échange et de collaboration sur les interventions disponibles dans la région
8. Poursuivre et consolider ou développer des interventions de première ligne auprès des clientèles prioritaires (à risque et/ou itinérante) ainsi qu'à leur entourage significatif	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins de consolidation • Renforcer ou développer des programmes de « <i>reaching out</i> », de travail de rue et/ou de milieu • Développer un programme d'information, soutien, intervention de milieu, éducation personnel et populaire adapté aux problématiques • Favoriser des activités de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés - Les programmes sont développés - Nombre d'interventions réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec les partenaires concernés - Impliquer les partenaires concernés dans la mise en place des programmes

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
9. Permettre un soutien aux familles et aux proches des clientèles à risque qui reçoivent des services et de celles qui ne les fréquentent pas y compris les parents de jeunes mineurs	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des services individuels et de groupe adaptés aux familles et aux proches des clientèles visées qui reçoivent des services • Offrir des services individuels et de groupe adaptés aux familles et aux proches des clientèles visées qui ne reçoivent pas de services 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui ont demandé de l'aide - Nombre de personnes qui ont reçu de l'aide - Délais d'attente - Satisfaction des usagers - Nombre d'intervenants qui offrent le service 	Impliquer les partenaires concernés
10. Favoriser un accès élargi à une vie autonome.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le suivi communautaire auprès de la clientèle cible • Établir un programme de suivi en HLM • Augmenter les logements avec suivi communautaire • Augmenter le nombre d'unités de logement social pour personnes seules 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui ont fait la demande de logement - Nombre de personnes à risque rejoint - Nombre de logements sociaux supplémentaires - Programme de suivi réalisé 	Favoriser une concertation entre les partenaires

AXE D'INTERVENTION III : Des interventions spécialisées

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
1. Rendre accessibles des services adaptés d'hébergement de transition et de logement avec encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi, encadrement, support • Offrir un suivi communautaire en logement (posthébergement ou autre). 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui ont demandé les services - Nombre de personnes qui ont reçu les services - Nombre de suivis réalisés - Satisfaction des usagers 	À préciser
2. Favoriser la réinsertion sociale chez les clientèles qui éprouvent des difficultés socioprofessionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et soutenir la mise en place de programmes d'insertion/préparation dans les organismes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organismes rejoints - Nombre de personnes qui ont demandé le service - Nombre de personnes inscrites - Satisfaction des usagers 	Mineurs et jeunes 18-25 ans
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des services psychosociaux « d'accompagnement à long terme et insertion/préparation à la communauté » 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes rejointes - Nombre d'interventions réalisées - Satisfaction des usagers 	À préciser
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des programmes d'insertion/préparation à l'emploi, retour aux études 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes rejointes - Nombre d'interventions réalisées - Satisfaction des usagers 	Jeunes décrocheurs 18-25 ans
3. Rendre accessibles aux clientèles ciblées des appartements adaptés avec soutien individualisé	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et/ou développer ce type de service 		Utiliser accès-logis et donc convaincre la ville de libérer la programmation
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à la formation pour les intervenants à l'égard des problématiques pouvant être associées 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations offertes - Nombre d'intervenants formés - Satisfaction des usagers 	

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
4. Rendre accessibles aux jeunes aux prises avec une problématique de toxicomanie des services spécialisés adaptés à leurs besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et/ou développer ce type de service à l'interne 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes qui ont demandé de l'aide - Nombre de jeunes qui ont bénéficié du service - Nombre d'interventions réalisées - Satisfaction des usagers 	
5. Rendre accessibles des services adaptés aux besoins des clientèles aux prises avec diverses problématiques (troubles de comportement, santé mentale, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider ou développer des services de dépannage • Instaurer des programmes adaptés intégrés • Offrir un suivi intensif au besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui ont demandé des services - Nombre de personnes qui ont bénéficié des services - Satisfaction des usagers 	À préciser
6. Intervenir dans le contexte désorganisation/perte de logement/itinérance	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un suivi communautaire ainsi que les services affiliés au besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui ont demandé de l'aide - Nombre de suivi réalisé - Nombre de références - Satisfaction des usagers 	Autour d'urgence sociale et services post crise
7. Rendre accessibles aux clientèles à risque divers services de prise en charge dans une perspective de prévenir la radicalisation des situations y compris les jeunes mineurs de 12-17 ans	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les besoins • Offrir des services adaptés individuels et/ou de groupe • Offrir des formations/animations portant sur diverses problématiques • Établir, si nécessaire, un travail de partenariat et des ententes de collaboration • Développer le « <i>reaching out</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types de besoins identifiés - Nombre de personnes qui ont demandé de l'aide - Nombre de personnes qui ont reçu de l'aide individuelle - Nombre de groupes formés - Nombre de formations offertes - Nombre d'animations offertes - Nombre d'ententes de partenariat réalisées - Satisfaction des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer les organismes jeunesse (ados), les écoles, les maison de la famille, etc.)

AXE D'INTERVENTION IV : Formation et supervision

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
1. Maintenir et développer l'expertise des intervenants qui offrent des services	<ul style="list-style-type: none">• Offrir aux intervenants des activités de formation et des journées d'information• Offrir aux intervenants des activités de mise à jour des pratiques• Donner accès aux intervenants à une supervision (téléphonique ou autres)• Former des formateurs de première ligne afin d'offrir des formations aux intervenants• Développer ou rendre accessibles aux intervenants des outils d'intervention•	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de formateurs formés- Nombre d'intervenants formés- Satisfaction des intervenants- Nombre de formation ou de journées d'information offertes	- À préciser

AXE D'INTERVENTION V : Recherche

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
1. Contribuer au développement de la connaissance en matière d'itinérance et des problématiques associées dans la région lavalloise	<ul style="list-style-type: none"> • Monitorage de la population itinérante ou à risque dans la région • Collaborer avec Montréal dans la démarche de monitorage 	<ul style="list-style-type: none"> - Système de monitorage réalisé - Nombre d'organismes rejoints - Nombre de personnes rejoints - Nombre d'intervenants rejoints 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un système et un processus de monitorage
2. Mettre à profit les résultats des recherches	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les résultats des recherches auprès des partenaires et des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications 	
3. Favoriser l'utilisation optimal des ressources d'accueil et de suivi par les clientèles concernées	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la collecte et à l'analyse des données afin de dresser un portrait de l'ensemble des services • Développer et rendre disponible un document synthèse • Diffuser le document ou les résultats auprès de la population en général, des intervenants et des clientèles cibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organismes rejoints - Nombre d'intervenants rejoints - Nombre de communication 	

AXE D'INTERVENTION VI : Coordination, évaluation et suivi du plan d'action

OBJECTIFS	ACTIONS (MOYENS)	INDICATEURS	CONDITIONS FACILITANTES
<p>1. Assurer l'évaluation et le suivi du plan d'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied un comité de pilotage pour le suivi du plan d'action • Développer un devis d'évaluation permettant le suivi de chacun des indicateurs identifiés, d'assurer la complémentarité et la mise à jour régulière • S'assurer de la présence d'une ressource dédiée aux objectifs d'évaluation et de suivi de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation du comité de suivi - Nombre de rencontres - L'outil est fonctionnel - La mise à jour de l'information se fait une fois aux six semaines - Bilan et évaluation produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le financement et les ressources humaines requises pour réaliser les objectifs.

ANNEXE II

MODALITÉS DE FINANCEMENT / CONTREPARTIE

Modalités de financement / contrepartie

Les investissements de la Régie régionale dans le cadre de son Plan d'action régional en la matière dépassent largement la somme de 3 098 922 \$ pour la période 2003-2006. Nos interventions auprès des femmes en difficulté, des jeunes et des adultes vivant des problématiques suicidaires, des problèmes de santé mentale et d'autres problématiques associées au phénomène de l'itinérance permettent de rencontrer les objectifs de contrepartie du plan communautaire de notre région.

Pour les besoins de l'exercice, nous avons strictement tenu compte des investissements de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval. À ceux-ci pourraient s'ajouter, bien entendu, des sommes provenant du Fonds de lutte contre la pauvreté, de Centraide et de la municipalité qui intervient par le biais de son urgence sociale.

Clientèles cibles	Mesures développées dans la région	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Total
Femmes en difficulté	Violence conjugale	77 860 \$	82 960 \$	82 980 \$	243 820 \$
Jeunes et adultes	a) Problématique suicidaire : prévention et intervention de crise	192 917 \$	310 085 \$	310 085 \$	813 087 \$
	b) Santé mentale : suivi communautaire : établissement et org. com., intervention de crise, maintien dans la communauté et entraide	151 676 \$	296 835 \$	296 835 \$	745 346 \$
Jeunes en difficulté	a) Santé mentale	78 921 \$	126 853 \$	126 853 \$	332 627 4
	b) Urgence	60 000 \$	100 000 \$	N/D	160 000 \$
	c) Suivi communautaire et crise	349 537 \$	349 537 \$	349 537 \$	1 048 611 \$
	d) Multiproblématique	150 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	750 000 \$
Multiclientèles	Monoparentalité, VIH-Sida, personnes en difficulté (jeunes, femmes, hommes) en hébergement, vie soutien dans la communauté, suivi communautaire.	142 533 \$	142 533 \$	142 533 \$	427 599 \$
Total de la contrepartie					4 521 090 \$